ATELIER DU TERRITOIRE DE MADINE

Quel projet partagé pour le territoire de Madine ?



ATELIER N°3

ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

CARNET D'ATELIER

PRÉFÈTE DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'Atelier des territoires

madine

Atelier du Territoire de Madine
Quel projet pour le territoire de Madine (y compris son développement touristique), en protégeant et valorisant les richesses naturelles (qualité de l'eau, biodiversité, paysage…) et en prenant en compte le changement climatique ?

Pilotage : DDT de la Meuse + Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine

SOMMAIRE



Le carnet de l'atelier n°3 restitue le contenu de la journée d'atelier et les éléments issus de travaux et de réunions menés en inter-atelier. L'ébauche de feuille de route présentée durant l'atelier est jointe en annexe au carnet bien qu'elle ait déjà été retravaillée depuis.

PREAMBULE

Retour sur le travail en inter-atelier
Présentation du déroulé de l'atelier n°3

CONTENU DE L'ATELIER N°3

I. Présentation de la stratégie territoriale

II. Mise en débat de la stratégie territoriale

III. Présentation du plan d'actions

IV. Mise en débat de plusieurs actions ciblées

PROCHAINES ÉTAPES

Photo en couverture : Fabriques

PREAMBULE

RETOUR SUR LE TRAVAIL EN INTER-ATELIER

À la suite du deuxième atelier, un travail itératif a été conjointement mené avec les services de l'État, les collectivités, les représentants et techniciens du syndicat mixte de Madine dans l'objectif d'approfondir une proposition d'aménagement global définie sur la base des conclusions de la précédente mise en débat de trois scénarios (voir carnet d'atelier n°2).

La stratégie territoriale développée est le véritable produit de l'ensemble de la démarche Atelier des Territoires. Elle ne propose pas un programme figé, mais une vision prospective, collective et adaptative organisée autour de huit «parcs» complémentaires, qui constituent ensemble une réponse globale aux défis et aux potentiels du territoire.

Ainsi ces huit parcs correspondent chacun à l'un des aspects de Madine et en présentent les enjeux. Leur présentation comprend une mise en regard avec des démarches inspirantes déjà présentés sur le territoire, mais aussi extérieures.

Les hypothèses bâtimentaires

Différentes hypothèses spatiales et programmatiques ont été étudiées, notamment sur l'emprise des anciens Typhas, pour déterminer la cohérence et la qualité du projet de reconstruction au regard de la stratégie de territoire.

Des hypothèses d'extension ou de reconstruction de certains bâtiments au sein de la base de loisirs ont été explorées, de même que la restructuration du camping. L'objectif est à la fois une mise à niveau des équipements et de l'offre existante pour ensuite diversifier les services, avec notamment le développement d'activités indoor, pour consolider l'attractivité de Madine comme destination.

L'ensemble de ces interventions bâtimentaires s'inscrit dans une stratégie de requalification des espaces non bâtis et des entrées des deux sites, afin de favoriser les mobilités douces et améliorer l'image de la base de loisirs.

À la suite de ce travail collectif, deux réunions de présentation et d'échanges ont été organisées en amont de l'atelier : la première était centrée sur la base de loisirs avec les responsables et techniciens de la SPL. La seconde était consacrée aux actions sur les bourgs riverains, en présence de leurs élus respectifs.

DÉROULÉ DE L'ATELIER N°3

L'atelier 3 s'est déroulé lors de la journée du 18 mai et a été consacré à une présentation de la stratégie territoriale en plénière le matin, avant de répartir les participants en trois groupes pour échanger sur chaque volet du plan d'actions l'après-midi.

MARDI 19 MAI

09h00 : Introduction de l'Atelier n°3

09h30 : Présentation de la stratégie territoriale
- Présentation des axes de la stratégie territoriale
- Échanges et mises en débat des axes de la stratégie territoriale

11h30 : Présentation du Plan d'action
- Volet A : Initier le changement par le paysage
- Volet B : Agir au cœur des communes riveraines
- Volet C : Transformer la base de loisirs

12h30 : Déjeuner

14h00 : Ateliers sur les trois volets du plan d'actions
- Atelier 1 : Initier le changement par le paysage
- Atelier 2 : Agir au cœur des communes riveraines
- Atelier 3 : Transformer la base de loisirs

15h30 : Restitution des ateliers

16h00 : Clôture de l'Atelier n°3
- Mots de Philipe Mangin
- Mots du Préfet de la Meuse

CONTENU DE L'ATELIER N°3

L'Atelier n°3 est organisé autour de la mise en partage et débat d'une première ébauche de feuille de route. Celle-ci comprend deux grandes parties : la description de la stratégie territoriale globale et ses composantes (dits «les 8 parcs) et un plan d'action.

Cette feuille de route est construite sur la base des éléments issus des ateliers précédents dont un scénario de transformation de la base de loisirs fondé sur les arbitrages réalisés lors du second atelier.

I] Présentation de la stratégie territoriale

II] Mise en débat des axes de la stratégie territoriale

III] Présentation du plan d'actions

IV] Mise en débat d'actions ciblées

MADINE DEMAIN

Fondée sur une approche transversale, la stratégie territoriale s'appuie sur la mise en valeur du déjà-là (patrimoine naturel, patrimoine paysager, patrimoine bâti) et s'inscrit en lien avec les dynamiques déjà à l'oeuvre. Le projet de territoire ne part en rien d'une feuille blanche mais vient amplifier, compléter, voire réorienter les transformations en cours comme en réflexion. En cela, la matière mise au travail lors de la démarche Ateliers des Territoires est au moins tout autant les imaginaires et collaborations entre acteurs du territoire que sa matérialité tangible.

Les différentes facettes qui caractérisent le territoire de Madine sont mises en projet et dessinent conjointement un nouvel horizon intitulé «Madine Demain». Ces facettes sont présentées comme une série de «parcs» avec des attributs spécifiques. La stratégie territoriale présente alors successivement ces 8 parcs qui constituent un tout dont les parties sont indissociables :

- Parc lacustre
- Parc rural
- Parc territoire
- Parc culturel et populaire
- Parc ressources
- Parc nature et sport
- Parc touristique
- Parc laboratoire et démonstrateur

Le projet de territoire explicite plusieurs des interrelations entre ces facettes, dont celle du tourisme avec d'autres composantes. Ces «parcs» mettent en lumière les différentes échelles auxquelles gagnent à être réfléchi le territoire de Madine qui est fondamentalement pluriel. Pour autant, la feuille de route prend prioritairement pour objet un «territoire de proximité» du Lac de Madine qui englobe les communes riveraines et la base de loisirs.

Les premières étapes de mise en oeuvre du projet de territoire sont traduites dans un plan d'action structuré en trois grandes parties :

- Initier le changement par le paysage
- Agir au cœur des communes riveraines
- Transformer la base de loisirs



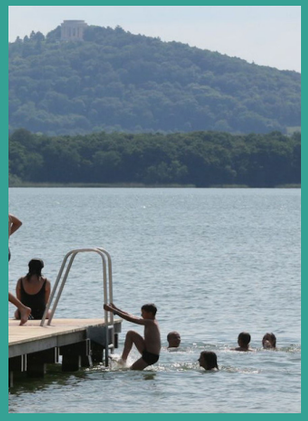



8 PARCS

COMPOSANT

MADINE DEMAIN



RESUME DE L'ENSEMBLE DES 8 PARCS

Le **parc lacustre** affirme la primauté du sujet eau sur les autres, considérant que la préservation de la ressource en eau (qualité comme quantité) constitue le socle du projet de territoire. L'eau y est abordée dans ses dimensions environnementales, agricoles, touristiques comme paysagères.

Le **parc rural** valorise le caractère agricole et villageois du pourtour du lac qui gagne à colorer les autres composantes du projet de territoire.

Le **parc territoire** explicite les différentes échelles dans lesquelles s'inscrit Madine et s'intéresse aux complémentarités et mise en lien entre les communes riveraines du lac et la base de loisirs.

Le **parc culturel et populaire** propose de donner accès aux visiteurs comme aux habitants à une offre culturelle et pédagogique en lien avec l'ensemble des composantes du projet de territoire.

Le **parc ressources** invite à valoriser les matières premières et produits locaux sur les plans économiques comme touristiques en renforçant diverses filières.

Le **parc nature et sport** précise comment les activités de pleine nature peuvent se déployer au sein du territoire élargi en tirant parti de ses qualités tout en les préservant.

Le **parc touristique** ambitionne une stratégie globale et cohérente qui embrasse la base de loisirs et les communes riveraines tout en intégrant une mise en relation avec des sites plus lointains.

Le **parc laboratoire et démonstrateur** répond à la nécessité d'expérimenter et d'ajuster l'action dans un contexte à la fois incertain et en perpétuelle évolution.



Le lac de Madine (©instant-nomade)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Un parc lacustre

Le parc lacustre est pensé comme une armature paysagère pour structurer le territoire autour de l'eau et des milieux humides, afin de construire une identité forte et identifiable à l'échelle des parcs de la région Grand Est. Il s'agit de concilier les paysages artificiels et naturels du territoire dans le cadre d'une stratégie ambitieuse de préservation et de valorisation de la ressource en eau, dans l'objectif d'approfondir les démarches et partenariats entre acteurs autour de cet enjeu. Cette approche se fonde sur plusieurs actions pour valoriser la diversité des paysages et faire de Madine un territoire de découverte et de pédagogie attractif au service de ses habitants.

Les actions stratégiques :

- Gérer les zones humides et leur végétation associée
- Créer un contour écrin dédié au paysage humide
- Anticiper le changement climatique : marnage, trait de côte, refuge de fraicheur
- Désimperméabiliser et renaturer les surfaces artificialisées extérieures
- Édifier une tour d'observation des paysages du lac



Verges des côtes de Meuse (©instant-nomade)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Un parc rural

Le parc rural est l'affirmation du caractère agricole de Madine et du prolongement des paysages agraires au sein même de la base de loisirs, avec la promotion et la valorisation des pratiques et expérimentations auprès du grand public. Les cycles saisonniers et événements singuliers en lien avec les traditions agricoles du territoire deviennent des temps communs et partagés qui promeuvent un territoire vivant, productif et hospitalier. Cette démarche concilie les usages récréatifs et l'agriculture, et positionne Madine comme un espace de rencontre rural.

Les actions stratégiques :

- Renforcer les modalités de gestion agricole du parc comme vecteur d'attractivité
- Penser les pourtours du lac comme un espace agricole au service de la qualité de l'eau
- Engager une gestion agricole privilégiée sur les bases de loisirs avec « le troupeau de Madine »
- Structurer des échanges agrorécréatifs entre les gestionnaires agricoles et le grand public
- Réinscrire une temporalité agricole festive et saisonnière



Le territoire de Madine (©instant-nomade)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Un parc territoire

Le parc territoire affirme les liens et complémentarités entre le lac et les bourgs riverains comme une interrelation entre différents paysages habités qui se mettent mutuellement en valeur. La structuration d'un maillage de cheminements entre les bourgs et le lac, mais aussi entre les bourgs entre eux, constitue un territoire pédestre au service des mobilités douces du quotidien, mais positionne également le territoire comme une destination de randonnée en pleine nature. Cette démarche promeut la complémentarité de services et d'équipements entre les bourgs et le lac afin de conforter les capacités du territoire.

Les actions stratégiques :

- Inscrire le lac en résonance forte avec son territoire environnant
- Révéler les centralités villageoises comme destinations à part entière
- Refonder la mobilité et être imaginatif sur les modes de transport
- Repenser les complémentarités programmatiques entre le lac et les villages
- Définir des parcours souples et diversifiés
- Créer un parcours emblématique du tour du lac



Le territoire de Madine comme espace événementiel (© RTT Festival)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Un parc culturel et populaire

Le parc culturel et populaire conforte la destination de Madine comme un lieu ouvert à tous, un espace récréatif et pédagogique jalonné d'événements structurants qui animent la vie du territoire. À travers des fêtes saisonnières en lien avec les pratiques agricoles, mais aussi des manifestations sportives et culturelles, Madine se positionne comme un espace événementiel à l'échelle de la région Grand-Est. Le territoire, de par sa situation de proximité avec le sillon lorrain, peut se positionner à l'avenir comme un espace de refuge climatique pendant la période estivale. Ce positionnement culturel et populaire concilie la dimension grand public et récréative du site avec la promotion et la préservation de l'environnement auprès de tous les publics.

Les actions stratégiques :

- Éducation et sensibilisation à la nature pour tou.te.s
- Organisation de festivités saisonnières
- Porter l'organisation d'un festival emblématique
- Penser Madine comme lieu culturel fédérateur du territoire
- Faire de Madine un îlot de fraîcheur et de proximité culturelle



Le territoire (Re)Sources de Madine (© visitGrandEst)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Parc (Re)Sources

Le parc (re)source de Madine rappelle la fonction historique de réservoir d'eau potable, garant de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. L'infrastructure hydraulique fabrique et maintient l'écosystème de Madine, un paysage riche en multiples ressources qu'il convient de valoriser. Des filières et circuits courts peuvent renforcer l'autonomie alimentaire du territoire et valoriser les produits locaux. Un territoire pilote autour de pratiques et de filières vertueuses, qui concilie préservation, maintien et développement des activités économiques.

Les actions stratégiques :

- Penser Madine comme réservoir d'eau potable et territoire de la ressource en eau
- Valoriser le sol comme producteur de ressources nourricières et bâties
- Valoriser les terres de marnage et la production végétale aquatique
- Positionner Madine comme territoire pionnier de la valorisation des poissons d'eau douce



sports nautiques à Madine (©instant-nomade)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Parc nature sports

Le parc nature-sport affirme Madine comme un pôle d'activités sportives alliant à la fois la pratique individuelle, mais aussi s'inscrivant comme pôle sportif jeunesse, accompagnant plusieurs événements scolaires. Des installations rénovées et intégrées au sein du site dans un ensemble cohérent, des événements structurants au rayonnement important qui valorisent le sport dans un cadre remarquable, conciliant les objectifs de pratiques sportives et de sensibilisation des milieux pratiqués. Un espace inclusif ouvert à tous et adapté dans sa conception à tous les publics, y compris ceux en situation de handicap, des infrastructures adaptées.

Les actions stratégiques :

- Conforter les pratiques et installations sportives existantes en les intégrant au paysage
- Inclure et valoriser de nouvelles pratiques sportives en lien avec les milieux naturels
- Réorienter les pratiques existantes vers leur potentiel de connexion à la nature
- Renforcer Madine comme lieu de vie sportif de proximité inclusif et équipé
- Développer une offre de sport indoor et outdoor de qualité, ouverte aux clubs et compétitions
- Développer l'ornithologie comme pratique de découverte et de sport doux



jour d'affluence à Madine (© Frederic MERCENIER)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Parc touristique

Le tourisme est l'un des principaux leviers économiques du lac de Madine et contribue au rayonnement du territoire à l'échelle de la Lorraine. La stratégie touristique repose sur la cohérence, l'organisation des usages actuels et futurs pour renforcer la complémentarité de l'offre et développer une attractivité pérenne. Cette démarche invite à penser les complémentarités et inter-relations entre la base de loisirs et les communes riveraines pour fabriquer une destination commune et diversifier les séjours et services proposés sur le territoire. Cette destination s'appuie sur une amélioration de l'image de la base de loisirs à travers une mise à niveau des équipements et aménagements de la base. L'ensemble de ces opérations interagissent avec les 7 autres aspects de Madine, dont chacun d'entre eux représente une composante de l'attractivité touristique du territoire.

Les actions stratégiques :

- Construire un récit et un positionnement clair
- Organiser la sectorisation des publics et des usages
- Renforcer la complémentarité touristique des sites au sein du territoire de Madine
- Faire du tourisme un levier de création de valeur



éco-pâturage sur Madine (©Fabriques)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Parc laboratoire et démonstrateur

Le parc-laboratoire vise à confirmer un état de fait, celui d'un territoire riche en expérimentation et à l'avant-garde d'initiatives sur les enjeux de préservation de la ressource en eau. De nombreux partenariats et initiatives en cours sur le territoire gagneraient à être consolidés et exposés comme un élément d'attractivité de Madine. En inscrivant ces démarches dans l'identité du site et en développant un volet pédagogique qui met en lumière ces actions, le territoire peut se positionner comme un espace pilote qui travaille à des solutions in-situ avec ses habitants. Des partenariats avec des institutions et structures du territoire à l'instar de l'université de Lorraine peuvent permettre de créer de nouveaux partenariats. Le parc-laboratoire permet de tester et d'ajuster les principes des autres axes tout en permettant à d'autres initiatives d'émerger et d'être testées à une échelle réduite avant d'être mis en place sur le territoire de Madine.

Les actions stratégiques :

- Constituer des espaces dédiés à l'expérimentation programmatique
- Mettre en place une gouvernance adaptative et des outils d'évaluation
- Faire de Madine un laboratoire d'adaptation au changement climatique
- Expérimenter de nouveaux usages de l'eau : qualité, baignade et bien-être
- Explorer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Développer l'ornithologie comme pratique de découverte et de sport doux

II] MISE EN DÉBAT DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE



Temps de présentation de la stratégie territoriale (©FAP)



Temps de présentation en plénière (©FAP)



Temps de présentation en plénière (©FAP)

RÉSUMÉ DES ECHANGES

Les prises de parole des participants qui ont suivi la présentation de l'esquisse de la feuille de route ont permis de préciser certains points, de pointer des compléments à apporter mais aussi de renforcer l'argumentaire déjà déployé. Les différents points abordés ont été les suivants :

- Une meilleure intégration des enjeux du nautisme
- Une adéquation avec le concept de «slow tourisme» à expliciter
- Une vigilance à maintenir pour l'acceptabilité locale du tourisme
- Une nécessaire préservation de la qualité de la ressource en eau
- La précision des périmètres des actions et du projet de territoire
- La définition du pilotage global et du portage des actions

Les sujets ayant suscités le plus d'échanges correspondent à ceux qui ont été mis au travail dans la seconde moitié de la journée d'atelier. Il s'agissait notamment de s'interroger sur les périmètres des actions et le portage global de la feuille de route.

Enfin la nécessité de hiérarchiser et phaser les actions a bien été identifiée et partagée.



Temps de présentation en plénière de l'atelier n°3 (©FAP)


Présentation de la stratégie territoriale (©FAP)


Temps de débats de la stratégie territoriale (©FAP)

STRATÉGIE TERRITORIALE

Mise en débat des axes de la stratégie

La présentation des axes de la stratégie s'est conclue par un temps d'échanges collectif qui a permis d'enrichir l'esquisse de la feuille de route et d'ouvrir la question de la gouvernance et du portage des futures actions à mener sur le territoire.

La base nautique

Une meilleure prise en compte des activités nautiques et de leur développement au sein de la stratégie territoriale est collégialement soulignée comme un impératif. La place accordée à l'initiation et à la sensibilisation des publics autour de l'école de voile doit être consolidée et mise en valeur dans le cadre de la stratégie globale, cependant la répartition des activités nautiques sur deux sites séparés complexifie la gestion, l'accueil et les réservations. Les thématiques « Parc nature et sport » et « parc culturel et populaire » explorent ces pistes autour de la promotion d'événements sportifs et festifs à même de diversifier la programmation de Madine autour d'une destination «4 saisons» mais il y a un enjeu à requestionner la dispersion des activités nautique sur deux sites éloignés. L'aspect pédagogique, au travers de l'école de voile, rejoint les pistes explorées par le CROS Grand Est autour de la promotion conjointe des activités sportives et de la sensibilisation à l'environnement. En consolidant ce positionnement, le territoire de Madine peut s'inscrire à l'échelle régionale comme une destination de « nature sport » emblématique.

Ces problématiques autour de l'intégration des sports nautiques dans la stratégie territoriale ont bien été notées au cours des échanges et seront approfondies dans le cadre de la feuille de route.

Le «slow tourisme» comme concept sous-jacent à expliciter

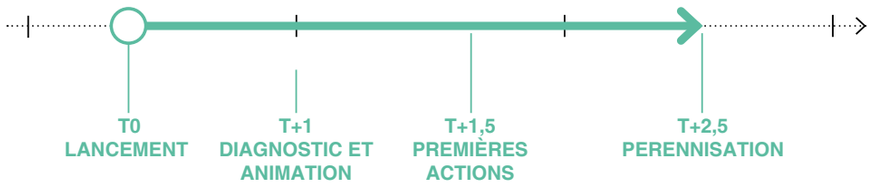
Le positionnement de Madine comme une destination de tourisme environnemental et rural correspond à une demande formulée par des publics recherchant une nouvelle manière de découvrir un territoire. Le « slow tourisme » s'accompagne d'une mise en valeur des ressources locales ; il s'agit moins de traverser le territoire que de l'habiter. Ce type de public est relativement diversifié et se développe en toutes saisons. Il peut ainsi conforter le modèle économique des hébergements des bourgs riverains. L'orientation de Madine comme territoire rural est également un outil promotionnel important, avec une réelle demande autour de ce type d'offre.

Le positionnement « slow tourisme » est identifié par les participants comme la meilleure opportunité stratégique pour ce territoire. Sa mise en œuvre nécessite un travail d'ingénierie important de la part des collectivités, mais constitue le levier le plus cohérent au regard des ressources locales et des attentes de la clientèle ciblée. Il est souligné lors des échanges que la stratégie territoriale représente une véritable opportunité de construire une identité forte autour d'un projet de territoire capable d'améliorer la notoriété du cœur de la Lorraine.



L'esquisse de la feuille de route (©ADR)

Quelle temporalité pour Madine Demain ?



Une vigilance à maintenir sur l'acceptabilité locale du tourisme

Le modèle de tourisme à Madine ne s'inscrit pas dans un tourisme de masse, mais la question de l'acceptabilité par les habitants est déjà posée. La démarche des Ateliers des territoires a cherché à rassembler l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à cette problématique et concevoir un projet de territoire avec ses habitants. La valorisation des initiatives et des filières existantes sur le territoire est décliné au sein de plusieurs axes de la stratégie globale.

Une nécessaire préservation de la qualité de la ressource en eau

Le projet de territoire a besoin de continuellement rappeler la nécessité de la préservation de la ressource en eau et d'associer les acteurs structurants à cet enjeu. Plusieurs infrastructures du territoire seront directement concernées par les opérations d'aménagement et il convient d'être vigilant sur cette question. Il est également souligné que le lac de Madine peut consolider la pédagogie autour de la ressource en eau et des infrastructures déployées à la fois pour protéger les bourgs en aval mais aussi préserver la qualité de la ressource.

Périmètres et maillage territorial

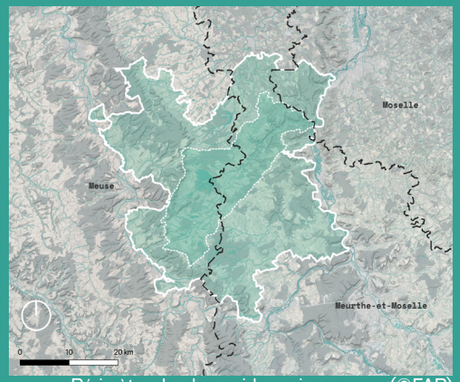
Une mise en garde est soulignée autour de la constitution d'un périmètre trop élargi d'intervention qui complexifierait davantage les logiques de gouvernance. De plus, l'intégration des communes de Meurthe-et-Moselle et, plus largement, le lien avec la vallée de la Moselle et Pont-à-Mousson doit être mis en avant. Les échanges lors de la journée du 18 mai, en présence d'élus des trois communes meurthe-et-mosellanes, ont pleinement permis d'intégrer leurs bourgs à la stratégie du territoire et à sa déclinaison dans les bourgs riverains. La mise en valeur du petit patrimoine et les initiatives portées par les communes autour du tourisme mémoriel, et notamment des sites emblématiques comme les cimetières militaires, s'inscrivent dans l'ambition de lier les différents sites du territoire autour d'une destination consolidée. Ces liaisons peuvent également se poursuivre pour rallier des villes structurantes à l'instar de Pont-à-Mousson, dont la proximité géographique est soulignée.

Dans le cadre plus spécifique des deux sites de la base de loisirs, il est suggéré d'adopter des positionnements et des services différents, avec, d'un côté, une destination plus résidentielle centrée sur les hébergements et le camping à Heudicourt, et, de l'autre, un site plus grand public à Nonsard avec peu de services spécifiques requis.

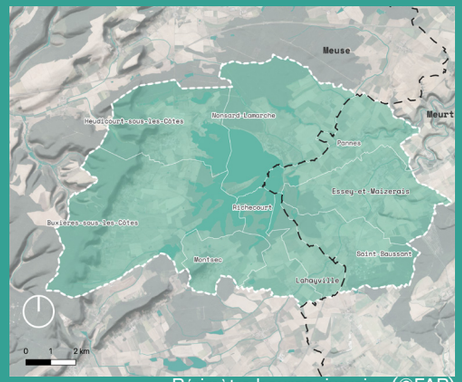
Gouvernance et portage des projets

Lors des échanges, un consensus a émergé autour de la nécessité d'affiner les périmètres de la stratégie territoriale et de consolider un modèle de gouvernance capable de garantir la mise en œuvre et la cohérence des actions au sein d'un écosystème de structures et d'acteurs complexe. Un point de vigilance est souligné autour de la temporalité et de la hiérarchisation des actions en l'absence de chiffrage de ces dernières. La capacité d'entretenir les futurs aménagements sur le long terme est également interrogée au regard de l'ampleur et du périmètre de certaines actions. Une meilleure lisibilité sur l'état des lieux des infrastructures et équipements de Madine permettrait de faciliter certains arbitrages et de prioriser certaines opérations. Au regard de l'ensemble de ces enjeux, la stratégie territoriale est le fruit d'arbitrages collectifs qui ont validé ou écarté certains projets dans l'objectif de garantir la cohérence et la qualité des futurs aménagements.

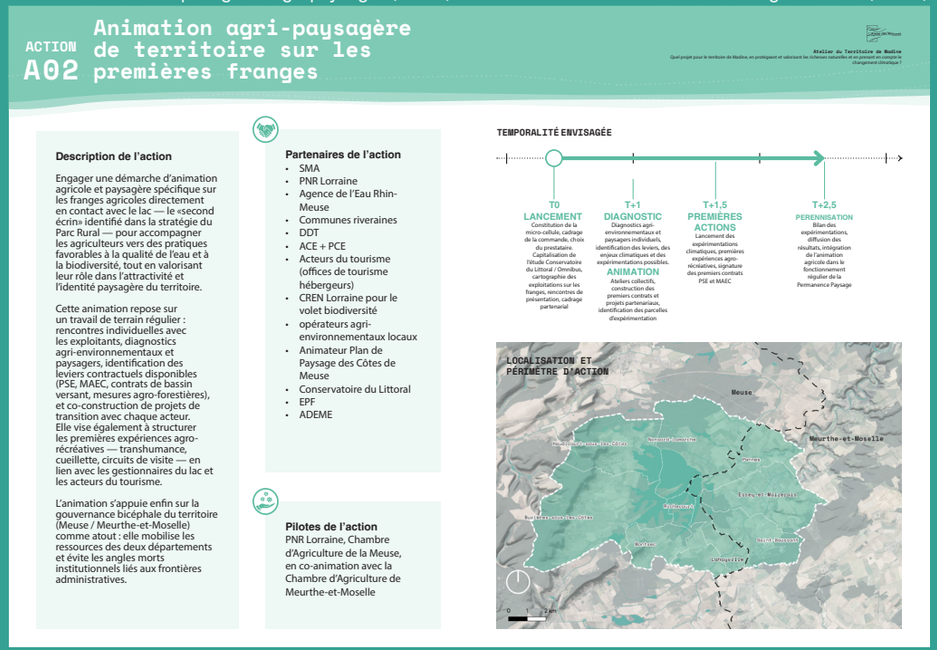
III] PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS



Périmètre du plan guide agri-paysager (©FAP)



Périmètre bourgs riverains (©FAP)



Fiche-action « Animation agri-paysagère de territoire sur les premières franges (©ADR+FAP)

STRUCTURE DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action présenté comprend trois volets. Le premier s'intéresse aux actions à mener à court termes pour lancer une dynamique de transformation dans la suite de l'Atelier des Territoires. Les deux volets suivants distinguent les actions qui se déploient au sein de la base de loisirs et celles qui se déploient au sein du territoire élargi.

Initier le changement par le paysage

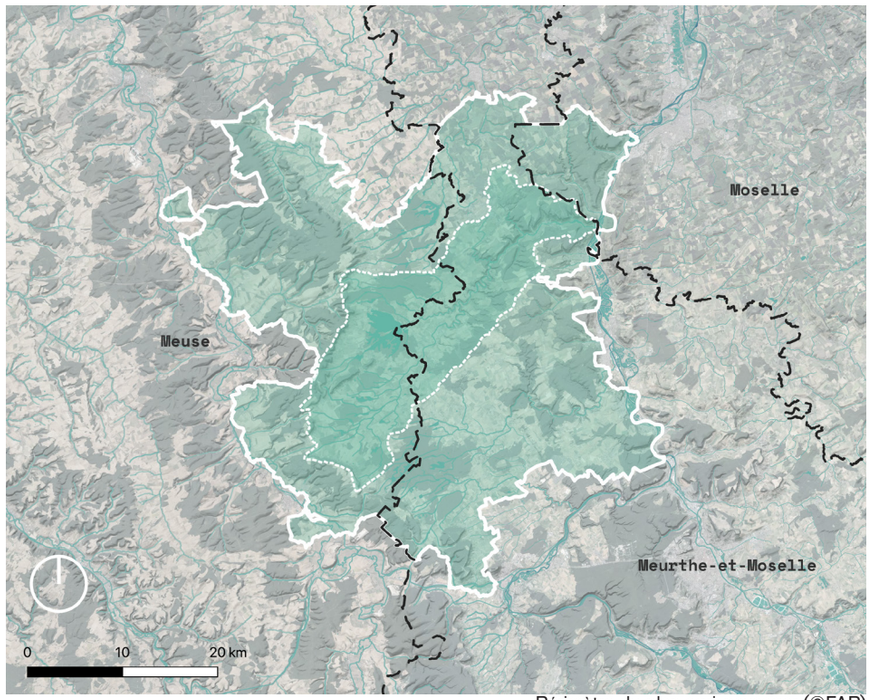
La structuration d'une cellule de pilotage pour animer et mettre en œuvre le plan guide agri-paysager nécessite de concevoir une structure suffisamment souple pour s'adapter et se singulariser pour chaque action tout en évitant d'être redondante avec les autres structures du territoire.

Agir au cœur des communes riveraines

Les actions sur les communes riveraines visent à développer des complémentarités entre la base de loisirs et les communes pour concevoir une destination unifiée capable de rayonner à l'échelle de la région. Cette approche s'accompagne de la consolidation d'une stratégie de mise en lien qui vise à fédérer.

Transformer la base de loisirs

Les actions au sein de la base de loisirs correspondent à la mise en œuvre d'une stratégie de mise à niveau des équipements existants et de la requalification des espaces non bâtis pour constituer une identité propre à Madine fondée sur un nouvel écrin paysager.



Périmètre du plan agri-paysager (©FAP)



Volet n°1 «Initier le changement par le paysage et l'animation» (©FAP)

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Initier le changement par le paysage et l'animation

Les ateliers de territoire ont abouti à une vision stratégique partagée pour le lac de Madine dont le socle est un projet paysager capable de fédérer le territoire autour d'une identité forte. Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus de produire de nouvelles études, mais de se doter d'une capacité d'action durable et collective pour transformer cette vision en projets concrets. C'est l'objectif du volet 1 du plan d'action intitulé « initier le changement par le paysage » : il s'agit de mettre en place des outils de gouvernance, d'animation et de cadrage des projets fondée sur le dialogue et l'émulation, pour inscrire le projet de territoire dans la durée et dans une cohérence territoriale globale.

Cellule d'accompagnement des projets & aménagements

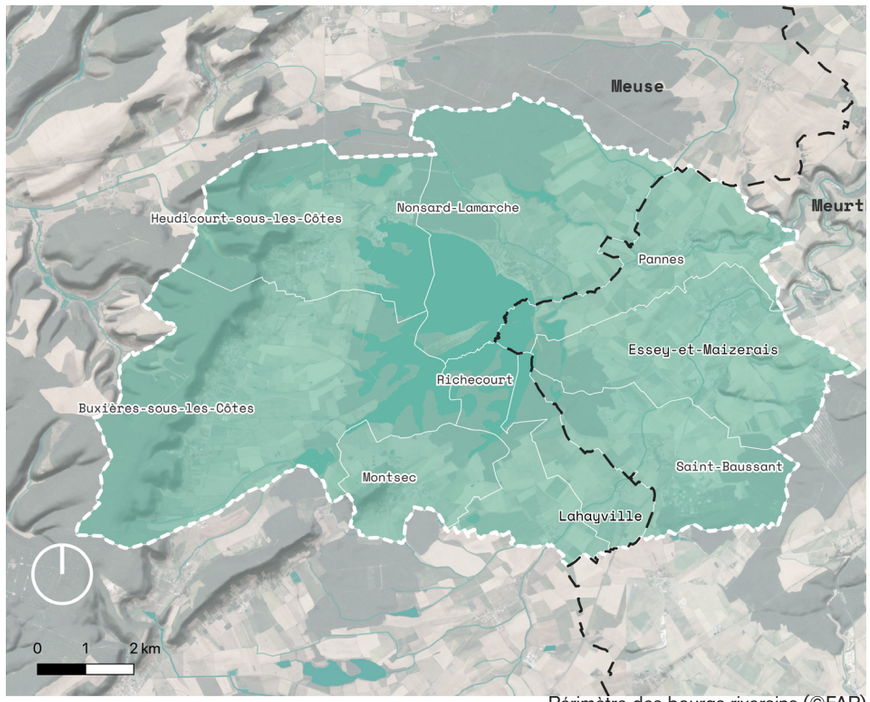
La cellule légère et inter-institutionnelle permanente d'accompagnement des projets autour du lac de Madine et de sa couronne villageoise, ambitionne de faire le lien entre stratégie et projets, entre acteurs publics et économiques, et entre la Meuse et la Meurthe-et-Moselle. Inspirée de dispositifs comme l'atelier d'urbanisme du PNR Livradois-Forez ou l'Arban, elle intervient en amont des études pour conseiller les porteurs de projets publics et privés, qualifier les intentions, aider au montage (programmes, CCTP, financements) et assurer la cohérence avec la stratégie paysagère. Elle accompagne aussi les acteurs économiques du territoire dans leurs projets d'aménagement et d'intégration paysagère. Progressive dans sa structuration, elle s'appuie au départ sur une expertise externe avant de gagner en autonomie.

Animation agri-paysagère de territoire sur les premières franges

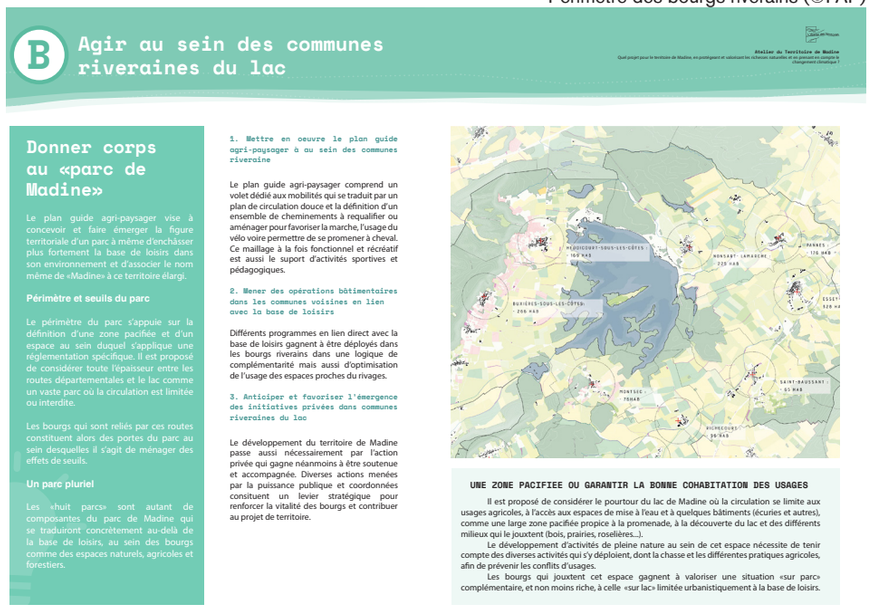
La mise en place d'une animation agricole et paysagère sur le « second écrin » du lac vise à impulser des actions à court terme et des opérations démonstratrices à l'échelle du territoire. Elle vise notamment à accompagner les agriculteurs vers des pratiques favorables à l'eau, à la biodiversité et au paysage, tout en valorisant leur rôle dans l'identité du territoire. Ce travail d'animation se fonde sur une collaboration avec les différents acteurs du territoire pour encourager les démarches expérimentales et initier des programmes de recherche autour de ces initiatives afin de les valoriser dans le champ académique. Cela représente une opportunité de constituer un territoire vigie et expérimental des pratiques agricoles face au réchauffement climatique.

Plan guide agri-paysager de l'écrin du lac

Le plan guide paysager à l'échelle du lac et de sa couronne immédiate est un outil de pilotage souple et partagé (non réglementaire) qui a pour but de fixer les grandes orientations spatiales et de servir de référentiel commun pour accompagner les projets. Centré sur la renaturation des berges, la désimperméabilisation des abords et la définition des ambiances paysagères à préserver ou à retrouver, il traite également des berges, des cheminements doux, des entrées de site, des zones à renaturer et de l'intégration des équipements...



Périmètre des bourgs riverains (©FAP)



B

Agir au sein des communes riveraines du lac

Atelier du Territoire de Madine
Quel projet pour le territoire de Madine, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et en prenant en compte le changement climatique ?

Donner corps au «parc de Madine»

Le plan guide agri-paysager vise à concevoir et faire émerger la figure territoriale d'un parc à même d'enchâsser plus fortement la base de loisirs dans son environnement et d'associer le nom même de «Madine» à ce territoire élargi.

Périmètre et seuils du parc

Le périmètre du parc s'appuie sur la définition d'une zone pacifiée et d'un espace au sein duquel s'applique une réglementation spécifique. Il est proposé de considérer toute l'épaisseur entre les routes départementales et le lac comme un vaste parc où la circulation est limitée ou interdite.

Les bourgs qui sont reliés par ces routes constituent alors des portes du parc au sein desquelles il s'agit de ménager des effets de seuils.

Un parc pluriel

Les «huit parcs» sont autant de composantes du parc de Madine qui se traduiront concrètement au-delà de la base de loisirs, au sein des bourgs comme des espaces naturels, agricoles et forestiers.

1. Mettre en oeuvre le plan guide agri-paysager à au sein des communes riveraine

Le plan guide agri-paysager comprend un volet dédié aux mobilités qui se traduit par un plan de circulation douce et la définition d'un ensemble de cheminements à requalifier ou aménager pour favoriser la marche, l'usage du vélo voire permettre de se promener à cheval. Ce maillage à la fois fonctionnel et récréatif est aussi le suport d'activités sportives et pédagogiques.

2. Mener des opérations bâtimentaires dans les communes voisines en lien avec la base de loisirs

Différents programmes en lien direct avec la base de loisirs gagnent à être déployés dans les bourgs riverains dans une logique de complémentarité mais aussi d'optimisation de l'usage des espaces proches du rivages.

3. Anticiper et favoriser l'émergence des initiatives privées dans communes riveraines du lac

Le développement du territoire de Madine passe aussi nécessairement par l'action privée qui gagne néanmoins à être soutenue et accompagnée. Diverses actions menées par la puissance publique et coordonnées consituent un levier stratégique pour renforcer la vitalité des bourgs et contribuer au projet de territoire.

UNE ZONE PACIFIEE OU GARANTIR LA BONNE COHABITATION DES USAGES

Il est proposé de considérer le pourtour du lac de Madine où la circulation se limite aux usages agricoles, à l'accès aux espaces de mise à l'eau et à quelques bâtiments (écuries et autres), comme une large zone pacifiée propice à la promenade, à la découverte du lac et des différents milieux qui le jouxtent (bois, prairies, roselières...).

Le développement d'activités de pleine nature au sein de cet espace nécessite de tenir compte des diverses activités qui s'y déploient, dont la chasse et les différentes pratiques agricoles, afin de prévenir les conflits d'usages.

Les bourgs qui jouxtent cet espace gagnent à valoriser une situation «sur parc» complémentaire, et non moins riche, à celle «sur lac» limitée urbanistiquement à la base de loisirs.

Volet n°2 «Agir au sein des communes riveraines du lac» (©ADR)

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Agir au sein des communes riveraines du lac

Le volet B du plan d'action, intitulé « Agir au sein des communes riveraines », porte l'ambition de faire émerger une figure territoriale fédératrice qui associe la base de loisirs aux communes riveraines et au territoire élargi. Le périmètre de cette figure s'articule autour d'un espace pacifié dédié aux mobilités douces où la circulation des véhicules serait strictement encadrée. Cette configuration positionnerait les bourgs riverains comme de véritables portes du lac, valorisant leur patrimoine et leurs activités.

Mise en œuvre du plan agri-paysager au sein des communes riveraines

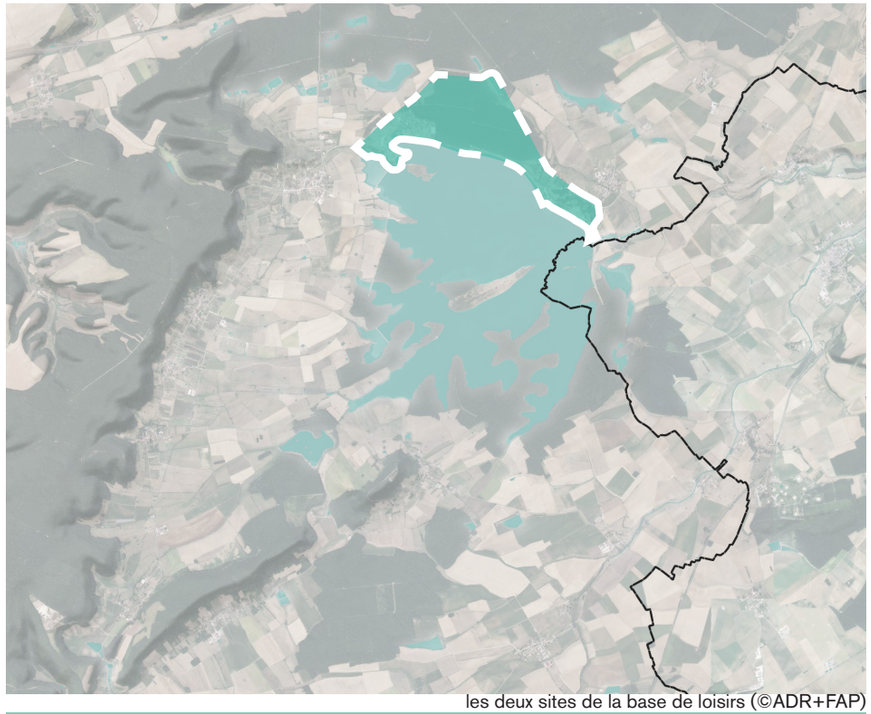
La constitution d'un espace de circulation pacifié permet de créer un maillage de cheminements qui se déploie à la fois autour du lac et des communes riveraines, mais qui va également se connecter aux chemins de randonnée et aux grands sites du territoire, à l'instar des Côtes de Meuse. Ce dispositif permet de promouvoir les mobilités douces sur le territoire et de positionner Madine comme une destination vélo. Ce maillage a également un usage domestique, car il permet de relier les bourgs riverains entre eux et de faciliter les déplacements des habitants.

Accompagner les projets des communes riveraines

Des initiatives sont actuellement portées au sein des bourgs riverains et participent à la vitalité de ces communes. Des connexions peuvent être faites avec certains programmes prenant place au sein de la base de loisirs pour mutuellement valoriser les événements qui prennent place à la fois dans les bourgs et dans la base de loisirs. Il s'agit également de développer une approche complémentaire où certains programmes qui ne peuvent trouver place à Madine pourraient être déployés dans les communes riveraines.

Accompagner les initiatives privées

Un certain nombre d'acteurs privés sur le territoire sont propriétaires d'établissements d'hébergement touristique qui participent de manière complémentaire aux capacités d'accueil de Madine et contribuent à répondre aux besoins formulés par les visiteurs du territoire. Il s'agit de consolider et d'accompagner ce modèle privé qui représente un levier stratégique pour renforcer la vitalité des bourgs.



les deux sites de la base de loisirs (©ADR+FAP)



C Transformer la base de loisirs

Atelier du Territoire de Madine

Quel projet pour le territoire de Madine, en protégeant et valorisant les richesses naturelles et en prenant en compte le changement climatique ?

Amorcer une mutation profonde et progressive

Répondre au déficit d'image et réinventer la base de loisirs nécessite un projet global, cohérent mais aussi phasé dans le temps. Cette partie du plan d'action décrit les premières étapes de cette transformation ambitieuse, avec des études amonts et une première série d'actions concrètes.

Penser global

Les conditions de la cohérence des transformations de la base de loisirs résident à la fois dans l'adéquation et la qualité de la gouvernance comme de l'ingénerie déployée, mais aussi aussi dans une nécessaire réflexion globale au sein d'inscrire les différentes actions. Le plan guide paysager (action A-00) constitue la toile de fond de ce chapitre du plan d'actions.

Prioriser les bons leviers

Le développement économique de la base de loisirs passe par un nécessaire renouvellement de l'image du site comme de l'expérience visiteur qu'il propose. L'hébergement en constitue alors une composante parmis d'autres qui viennent en renforcer l'attractivité et étirer la période de fréquentation du site.

1. Mettre en oeuvre le plan guide agri-paysager à l'échelle de la base de loisirs

Le plan guide intègre la base de loisirs et invite à y regénérer un socle éco-paysager et agricole via la transformation des espaces non bâtis. Il s'agit de renforcer l'attractivité de la base en améliorant drastiquement sa qualité paysagère et en pacifiant le site d'Heudicourt. Le plan guide définit aussi une nouvelle organisation des flux et des stationnements.

2. Développer une stratégie globale et cohérente de réhabilitation du bâti existant

Intégré ou non au plan guide, une réflexion globale est aussi nécessaire pour concevoir de manière cohérente et optimale les opérations bâtimentaires. Elles consistent principalement en des opérations de réhabilitation et en des extensions limitées. La réflexion globale permet des opérations de «chaises musicales» qui optimisent le bâti existant et favorisent la mutualisation de locaux.

3.Renforcer l'activité de la base de loisirs en augmentant et mettant à niveau l'offre en hébergement

Composante majeure du développement de la base de loisirs et de son équilibre économique, l'hébergement s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de la feuille de route et les logiques de complémentarités développées à échelle territoriale. Au sein de la base de loisirs, la mise à niveau et la complétion de l'offre en hébergement se concentre, dans un premier temps, sur la transformation du camping, l'hébergement collectif, la réhabilitation des gîtes et le développement d'une stratégie d'accueil des camping-cars.

UNE BASE DE LOISIRS RÉINVENTÉE ET RÉENCHÂSSÉE DANS SON TERRITOIRE

Les transformations de la base de loisirs visent à répondre aux différentes problématiques liées à l'héritage d'un aménagement fait d'une pluralité d'interventions juxtaposées, majoritairement datées qui, au final, ont dégradé les qualités initiales d'un site auquel qu'il s'agit de révéler et amplifier. L'ensemble des actions composent avec l'existant et les différentes réglementations en vigueur pour proposer une requalification globale, cohérente et ambitieuse.

Le volet progammatique et bâtimentaire des transformation opérées s'inscrit dans une réflexion avant tout paysagère qui garantit la cohérence d'ensemble et constitue un levier majeur de la transformation de l'image de Madine.

Volet n°3 «Transformer la base de loisirs» (©ADR)

PRÉSENTATION DES ACTIONS

Transformer la base de loisirs

Le volet C du plan d'action, intitulé « Transformer la base de loisirs », s'articule autour de l'ambition de réinventer la perception de la base de loisirs à travers un projet global et cohérent qui vise à fédérer les équipements et aménagements du site au sein d'un écrin paysager. Pour garantir la bonne cohérence de l'ensemble de ces interventions, il est nécessaire de disposer d'une gouvernance capable de porter et de garantir la qualité de la stratégie de territoire et de sa traduction dans la base de loisirs. Cette démarche s'appuie sur la priorisation d'une série d'actions avec comme point focal la question de l'hébergement, qui est centrale pour consolider le modèle économique de Madine.

Mise en œuvre du plan agri-paysager

Le plan guide se décline à différentes échelles dans le cadre de la base de loisirs et ambitionne de régénérer un socle éco-paysager qui intègre une forte composante agricole issue d'un partenariat renforcé avec le territoire. Cette armature paysagère vise à requalifier les espaces non bâtis afin qu'ils correspondent à l'image de Madine comme un site de pleine nature de grande qualité. Ces opérations d'aménagement passent par la refonte des mobilités sur la base avec la constitution de poches de stationnement en entrée des deux sites pour pacifier les espaces riverains du lac. L'objectif est de privilégier les mobilités douces et d'améliorer l'image générale de la base en évitant le stationnement anarchique en période de forte affluence.

Réhabilitation bâtie

La rénovation du patrimoine immobilier de la base de loisirs s'inscrit dans une stratégie de diversification des usages et de mise en conformité des équipements. La rénovation des façades existantes vise à la fois à diminuer les coûts d'entretien en augmentant l'isolation thermique sur le long terme tout en créant une concordance entre des bâtiments d'aspects divers. Les extensions proposées permettront de mutualiser certains usages et de développer l'offre indoor pour consolider une offre « 4 saisons» à Madine.

Renforcement de l'attractivité de la base

L'attractivité de la base de loisirs est structurée par la capacité des deux sites à accueillir une offre de services et d'hébergements qui corresponde aux attentes du public. La reconstruction des Typhas et d'un village de vacances pourront consolider les capacités actuelles, renforcées par la restructuration du camping et le développement d'aires de stationnement dédiées aux camping-cars. L'ensemble de ces interventions a pour objectif non pas de concurrencer, mais de compléter l'offre et les services des bourgs riverains.

IV] MISES EN DÉBAT DE PLUSIEURS ACTIONS CIBLEES



le territoire de Madine (©ADR)



Zoom sur les interventions (©ADR)

RÉSUMÉ

À la suite de la présentation en plénière, trois groupes ont été constitués pour échanger sur les trois ensembles d'actions de la feuille de route :

- Initier le changement par le paysage
- Agir au cœur des communes riveraines
- Transformer la base de loisirs.

Ce temps d'échanges a permis de faire émerger plusieurs besoins et d'établir une première hiérarchisation des pistes d'actions. Il a été souligné par les participants la nécessité d'initier rapidement un certain nombre d'actions post-Ateliers des territoires. Pour porter la future stratégie territoriale, un organe décisionnaire doit se structurer afin de contrôler la bonne trajectoire des actions à venir, tout en évitant l'écueil d'être une structure supplémentaire qui vienne sursolliciter les élus. La complémentarité et l'interrelation entre la base de loisirs et son territoire ont émergé lors des échanges à la fois comme un impératif mais aussi comme un élément partiellement mis en œuvre, avec l'impossibilité de dissocier la base de loisirs du reste du territoire tant les enjeux se croisent et se répondent.

Le travail autour d'une approche transversale des enjeux et des besoins pour hiérarchiser les différentes actions et déterminer le portage de ces dernières a été en partie initié lors de ces temps d'échanges, avec l'émergence de plusieurs opérations prioritaires :

- Inventorier et consolider le maillage des cheminements
- Regrouper les activités nautiques
- Reconstruire les Typhas
- Constituer une armature paysagère
- Requalifier les entrées et la mobilité au sein de la base de loisirs



L'ARBAN, coopérative d'ingénierie rurale au service du territoire (© L'ARBAN)



L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez (© PNRLF)

RETOUR SUR LES ATELIERS DE TRAVAIL

Initier le changement par le paysage et l'animation

Le volet A du plan d'action intitulé « Initier le changement par le paysage et l'animation » a fait l'objet d'un temps de travail collectif lors de l'Atelier n°3 (19 mai). Les paragraphes suivants présentent de manière synthétique les conclusions de ce temps d'échanges.

Gouvernance

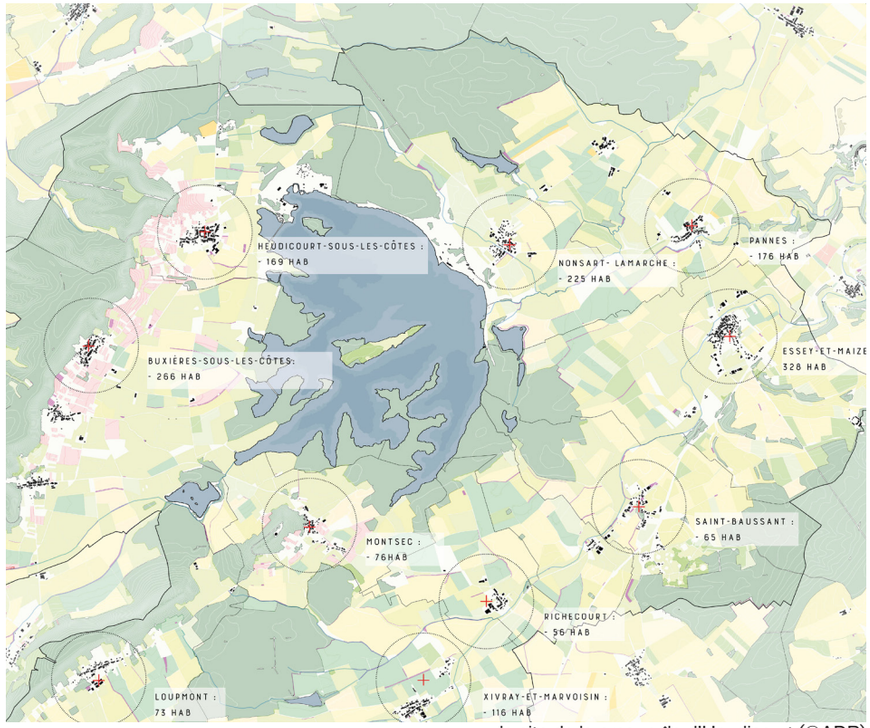
Dans le cadre de la stratégie territoriale et du plan guide paysager, il s'agit de structurer une cellule d'accompagnement souple, véritable cheville ouvrière opérationnelle et interface avec les dispositifs existants. Son articulation avec les structures en place, notamment le Plan Grand Lac, est essentielle : elle peut ainsi prendre la forme d'un comité technique élargi. Mais néanmoins, sa composition peut rester évolutive : un noyau d'acteurs du territoire mobilisés selon les sujets, avec des compétences complémentaires pouvant se raccrocher aux structures en place. Le périmètre d'intervention peut également s'étendre ponctuellement au-delà des communes riveraines, en fonction des enjeux et sous validation politique, afin de mobiliser les bons acteurs au bon moment.

Animation agri-paysagère des franges du lac

La mise en œuvre nécessite un animateur dédié pour impulser rapidement des actions et des projets démonstrateurs sur le territoire. En articulation avec les dispositifs existants, notamment le Plan Grand Lac, cette mission pourrait s'appuyer sur son animation pour structurer la dynamique locale (temps de rencontre en début d'année, COPIL de bilan en fin d'année, et suivi continu via des échanges bilatéraux). L'objectif est de créer une dynamique progressive permettant aux acteurs de se connaître, de coopérer et de monter en compétence collective.

Plan guide agri-paysager de l'écrin du lac

Le plan guide doit permettre d'identifier précisément le foncier mobilisable, notamment les propriétés de la SMA et du Conservatoire du littoral, afin de définir les secteurs prioritaires d'intervention et leurs modalités de gestion. Il intègre également une dimension plus large de structuration des connexions et des réseaux d'accès au site, en lien avec les diagnostics existants, notamment ceux d'Omnibus, pour renforcer l'accessibilité et la mise en relation du territoire avec Madine.



le site de la preque-île d'Heudicourt (©ADR)


le site des villages de vacances de Nonsard (©google street view + ©FAP)

RETOUR SUR LES ATELIERS DE TRAVAIL

Agir dans les communes

Le volet B du plan d'action intitulé « Agir au sein des communes riveraines » a fait l'objet de deux temps de travail : un premier qui mobilisait uniquement les élus des communes riveraines (18 Mai), et un second, plus largement ouvert aux participants de l'Atelier n°3 (19 Mai). Les paragraphes suivants présentent de manière synthétique les conclusions de ces temps d'échanges.

Les échanges ont conduit à regrouper plusieurs actions portant sur :

B1-01. Concrétiser un plan de mobilité douce entre le lac, les communes riveraines et la base de loisirs
B1-02. Réaliser une piste cyclable entre Vigneulles et Heudicourt
B1-03. Aménager une pluralité de circuits de randonnée autour du lac et ses communes
B1-04. Aménager des espaces publics supports de mise en scène et d'interprétation du territoire de Madine
B1-06. Mettre en œuvre une stratégie sobre et cohérente pour le déploiement des différentes signalétiques autour du lac

Cet ensemble d'actions à même de faire du pourtour du lac un espace de promenade et de visites pour des touristes comme pour des habitants du territoire (plus ou moins proche) a été validé comme une priorité. Il permet de consolider le territoire autour du Lac comme destination et de rendre plus crédible une répartition du développement, y compris touristique, entre la base de loisirs et les communes riveraines.

Les cheminements

Cet élargissement de la focale est notamment pertinent en lien avec le développement du cyclotourisme et invite à penser les aménagements cyclables de manière à ce qu'ils bénéficient aussi aux habitants en répondant, autant que possibles, aussi à des besoins du quotidien.

Le maillage des cheminements entre le tour du lac et les bourgs riverains est identifié comme une action relative simple et peu onéreuse à mettre en œuvre, donc envisageable à court terme. Le fait de finaliser l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur l'ensemble du tour du lac constitue la première étape à franchir pour mener ensuite le reste. La possibilité évoquée par le sous-préfet de se mobiliser pour faire avancer ce dossier est très favorablement perçue.

La mise en valeur de points de vue sur le paysage / le territoire est identifiée comme une action pertinente à mettre en œuvre dans chaque commune. Il est proposé que chacune contribue à cartographier les points d'intérêt autour du lac afin de fabriquer le socle d'un travail de définition d'itinéraire de randonnée / sentiers d'interprétation.

Pilotes et phasage des actions

Les échanges relatifs à cet ensemble d'actions ont majoritairement porté sur des questions de gouvernance : qui pilote? qui paie pour aménager? qui entretien? L'exemple des comités d'itinéraires pour les voies vertes a été convoqué pour expliciter une hypothèse d'organisation, avec une autorité coordinatrice et des entités locales qui réalisent. Plusieurs hypothèses ont été dégagées pour les deux échelons :

- Autorité coordinatrice : PNRL, ou PETR x 2 ou CC x2
- Mise en œuvre locale : commune ou CC

La question des moyens humains de l'autorité organisatrice a ensuite été débattue. Une des pistes ayant été de mobiliser les ressources humaines déjà existantes au sein des structures partenaires (ou pilote) des différentes actions. Il a été noté que le PETR Cœur de Lorraine dispose d'un chargé de mission mobilité. Le département 54 a mis en place un schéma vélo.

La pluralité d'acteurs concernés par les cheminements et l'incidence sur le manque de cohérence de la signalétique a été pointé comme un enjeu fort.

La piste du PNRL a permis de souligner l'enjeu de penser de manière transversale et coordonner les différentes composantes de cet ensemble d'action qui touchent à la fois à la mobilité, au tourisme, à l'éducation à l'environnement / au territoire, à la randonnée, au paysage, tout en étant en lien avec les usages des espaces traversés par les cheminements : agriculture, chasse, pêche… Le fait que le PNRL porte la SIL (Signalisation d'Information Locale) invite à en faire, a minima, un partenaire important pour garantir la cohérence de la signalétique. L'enjeu d'une harmonisation de la signalétique (action B1-06) a fait l'unanimité. Les deux CC ont rappelé que le travail mené par chacune sur la signalétique ne contredit pas l'hypothèse d'une signalétique commune autour du Lac de Madine pour traduire concrètement le projet de territoire comme destination cohérente.

Le PNRL a rappelé le cadre dans lequel il porte des actions au sein des communes riveraines du lac :

- En lien avec la chartre : Madine et vallée du Rupt de Mad = joyaux de biodiversité
- En lien avec les actions portées par les communes et EPCI, dont les plans de paysage
- En lien avec Natura 2000
- Le PNRL a pointé comme piste d'action concrète la création d'un (ou plusieurs) espace d'observation ornithologiques complémentaire à celui existant (hypothèse de plateforme en hauteur pour moins déranger la faune locale).
- Collaborations entre communes et entre EPCI

La discussion portant sur le groupe d'action précédent a soulevé le sujet de la collaboration entre les communes et les difficultés à porter des actions coordonnées avec l'identification d'un pilotage clair. Le fait que le lac soit à cheval sur deux département, avec deux communautés de communes, un PETR, et autre, complique la collaboration. Le PNRL ressort comme un bon échelon englobant mais dispose de moyens limités. Les EPCI disposent de différentes compétences qui les placent naturellement en chefs de file sur différents sujets.

Le lac de Madine, et, en conséquence, le projet de territoire Madine Demain, peut permettre de fédérer des communes qui sont dans ces situations de bords voire de confins au sein d'entités administratives plus larges.

Requalifier les espaces publics stratégiques des bourgs riverains du lac

Les communes présentent ont validé l'intérêt de mutualiser un travail sur les transformations de leurs espaces publics. Cela n'excluant pas d'avoir un projet sur mesure en adéquation avec l'identité de chacune et sur lequel la commune reste pleinement décisionnaire. Plus qu'une mission a confié à un prestataire, les participants ont mis en avant la possibilité de faire avec l'ingénierie existante (CAUE x2, paysagiste du PNRL). Le PNRL a mis en avant la possibilité de mobiliser un stagiaire de Master 2 pour réaliser ce travail.

Il est proposé que l'AMO des Ateliers des Territoires élabore une première proposition de périmètres stratégiques pour en échanger avec les communes intéressées.
Un inventaire des études et projets existant reste nécessaire pour s'appuyer sur les réflexions et connaissances déjà là.

Intervenir sur l'espace public constitue un levier de valorisation touristique mais bénéficie aussi à l'attractivité de la commune comme à l'amélioration du cadre de vie pour des résidents.

Une coordination des acteurs de l'hébergement autour du lac

La proposition d'action relative à la mise en lien des acteurs de l'hébergement autour du lac a été retenue comme pertinente et a soulevé diverses questions et propositions. La première est celle d'un inventaire de l'offre existante puis de la possibilité de la consulter voir de réaliser des réservations depuis un medium qui reste à définir (plateforme, appli…). A été mis en avant l'outil « Explore Grand Est » qui permet notamment de recenser des hébergements. Il revient cependant à chaque structure de faire le choix de s'y inscrire. Le site de Meuse Attractivité recense aussi les hébergements.

Ensuite, la question de la création d'une conciergerie ou d'une extension des services de la SPL à la gestion d'hébergement en dehors de la base de loisirs (réservation, laverie…) a été posée. Des pistes de portage autres ont été évoquées : acteur privé, association…
Il a été mis en avant le dispositif « parcours territoires durables » porté par la Région Grand Est. La prochaine session aura lieu en 2027. Il peut être intéressant d'anticiper une candidature des acteurs locaux autour de Madine.

Une covisibilité à renforcer entre la base de loisirs et les communes riveraines du lac au-delà de la seule question de l'offre en hébergement, la question de donner plus de visibilité à ce que les communes riveraines du lac ont à offrir, y compris aux visiteurs de la base de loisirs, est ressorti comme un enjeu fort. Plusieurs exemples ont été identifiés :

- Élargir la communication sur la programmation de Madine aux événements dans les communes riveraines du lac (Ex. support de communication « qu'est-ce qui se passe à Madine »)
- Questionner l'existence d'un site internet « Madine » qui ne se réfère pas uniquement à la base de loisirs (dont visibilité offre d'hébergement plus large)
- Inclure l'offre en restauration, services…
- Inclure, en lien avec les sentiers d'interprétation et itinéraires de randonnées (mais pas que) les sites d'intérêt touristique dans leur diversité : patrimoine, histoire, paysage, biodiversité, ornithologie…

Quel potentiel de mutualisation d'équipement de la base de loisirs au profit des communes riveraines ?

Une des hypothèses de la feuille de route consiste à considérer la base de loisirs comme un ensemble d'équipements et d'espaces pouvant bénéficier aux communes voisines. La question a donc été posée aux communes riveraines des besoins auxquels des équipements existants ou à concevoir au sein de la base de loisirs pourrait répondre. Aucune piste n'a été identifiée lors de l'échange avec les élus locaux. Pour autant, la SPL a fait remonter l'existence de nombreuses demandes de la part des associations des communes riveraines pour utiliser différents équipements / salles. La question a aussi été posée lors d'un échange avec élu et technicien du département de la Meuse en charge du tourisme, notamment tournée vers des programmes culturels. Il a été proposé de questionner d'autres acteurs du département pour explorer la question. La localisation de Madine à cheval sur deux départements invite à creuser l'hypothèse d'équipements inter-EPCI, interdépartementaux.

Pour mieux fonder cette réflexion, un inventaire des équipements existants au sein du territoire de proximité du lac de Madine (ou au-delà pour des programmes à rayonnement potentiel plus large) pourrait constituer une première étape.

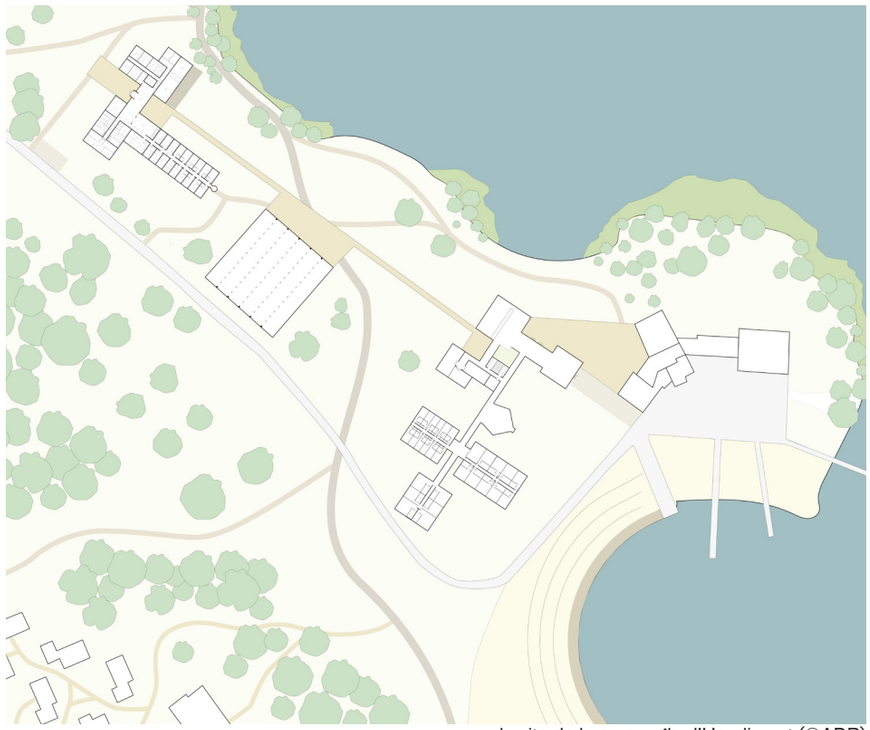
Les discussions ont conduit à envisager l'implantation d'équipement à rayonnement important qui constitueraient des alternatives à une offre dans les grandes villes voisines. Il s'agit alors d'identifier des programmes qui trouveraient toute leur place et leur sens au sein du projet de territoire, en lien avec une ou plusieurs de ses composantes.

L'exemple du pump track a été cité comme aménagement qui gagnerait à être implanté au sein de la base de loisirs pour bénéficier aux communes riveraines comme aux usagers de la base de loisirs.

Quelle stratégie partenariale entre commune et base de loisirs pour l'organisation d'événements ?

Dans le prolongement de l'échange précédent relatif aux équipements, a été discuté la complémentarité entre cœur de bourg et base de loisirs pour la tenue d'événement. Il en a été conclu :

- Le maintien au sein des communes de l'ensemble des événements existants qui sont fondées sur une identité locale et participe à l'animation de la commune.
- Le développement au sein de Madine d'autres événements, de plus grande ampleur.



le site de la preque-île d'Heudicourt (©ADR)



le site des villages de vacances de Nonsard (©ADR)

RETOUR SUR LES ATELIERS DE TRAVAIL

Transformer la base de loisirs

Le volet C du plan d'action intitulé « Transformer la base de loisirs » a fait l'objet de deux temps de travail : un premier qui mobilisait les techniciens de la SPL (18 mai), et un second, plus largement ouvert aux participants de l'Atelier n°3 (19 mai). Les paragraphes suivants présentent de manière synthétique les conclusions de ces temps d'échanges.

La base de loisirs

La place de la base de loisirs regroupant les deux sites de Heudicourt et de Nonsard dans la stratégie territoriale est le fruit des constats collectivement partagés lors des deux premiers ateliers. La nécessité de consolider un modèle économique à travers le développement de l'hébergement et d'adjoindre à ce dernier des services « 4 saisons » est souhaité par les participants. De ce constat émerge la nécessité de hiérarchiser les différentes opérations, à la fois d'aménagements bâtis mais aussi paysagers. Il s'agit d'initier dès à présent les premières étapes pour impulser « Madine demain » à travers la création d'une armature paysagère qui permet de donner un premier cadre aux futures opérations d'aménagements en fondant les bases d'un nouvel imaginaire autour de Madine.

Hiérarchisation et phasage

Les échanges ont permis de mettre en lumière trois actions prioritaires sur le site de la base de loisirs : la reconstruction des Typhas pour compléter l'offre d'hébergement, la mutualisation des activités nautiques et de l'école de voile, ainsi que les aménagements paysagers.

La reconstruction des Typhas

- La consolidation de l'offre d'hébergement s'accompagne de la nécessité d'offrir des services complémentaires pérennes. La mise en place d'un espace de restauration collective permet de répondre à un impératif mis en avant par les acteurs du territoire. Le développement de services complémentaires, à l'instar de salles supplémentaires, permet de dépasser les écueils des anciens Typhas et d'offrir des espaces d'accueils et de travail qualitatifs.

L'école de voile

- La nécessité de mutualiser les activités nautiques du site a été mise en avant par la Ligue française de voile comme un élément fondamental de toute future stratégie intégrant les sports nautiques sur la base. Cela permettra de co-développer les activités sur un même site et de fédérer la pratique en autonomie et l'apprentissage.

Les aménagements paysagers :

- Dans ce cas précis, il s'agit d'initier une première phase de travaux qui s'inscrit directement dans les démarches portées par la SPL, à l'instar de l'éco-pâturage à Nonsard. Il s'agit de mettre en valeur les paysages humides de Madine au sein des bases de loisirs et de poser les bases de la nouvelle identité de Madine en initiant une action relativement simple dans son organisation et peu coûteuse.

Accueil et gestion du site

La question de l'accueil se croise avec celle des mobilités au sein de la base. L'un des enjeux majeurs des deux sites est de pleinement exploiter le potentiel bâti existant et donc de potentiellement réutiliser des espaces auparavant dédiés à des fonctions administratives pour les transformer en nouveaux équipements. Cela présuppose de rénover ou d'étendre les bâtiments périphériques en entrée de site pour un double usage :

- Requalifier les entrées de la base à travers des aménagements paysagers et la construction ou rénovation de bâtiments signal dont l'ambition est de devenir des éléments singuliers et identitaires
- Mutualiser et regrouper les activités d'accueil en périphérie des deux sites afin de faciliter la lisibilité et l'accessibilité des offres proposées.

Mobilité du site

Contrairement à ce qui avait été préalablement proposé, il est apparu que le regroupement de l'ensemble du stationnement à une seule entrée de chaque site pouvait générer un certain nombre d'inconvénients. L'alternative à ce dispositif s'articule autour d'un chapelet de poches de stationnement en entrée de site, en structurant une hiérarchie claire entre chaque entrée afin de conserver un accès principal pour chaque site et des accès secondaires notamment pour les hébergements. Cette proposition permet d'envisager une politique de stationnement différenciée entre des espaces de stationnement payants ou gratuits dépendant à la fois de la saisonnalité et de la fonction principale de chaque poche de stationnement. Des dispositifs ont également été évoqués pour que le stationnement payant ne soit pas rédhibitoire, avec comme objectif que consommer un service sur place puisse rembourser la place de stationnement ou bien que le prix du stationnement soit compris dans l'offre d'hébergement à Madine.

Mobilité du territoire

La mobilité au sein du site convoque rapidement les enjeux de mobilités au sein du territoire et notamment l'accessibilité de Madine. La mise en place de dispositifs (navettes, location de voiture, location de vélos) en gare de Meuse TGV est indispensable pour la stratégie territoriale de Madine. La prise en compte de ces nouveaux flux, et notamment du cyclotourisme, nécessite d'adapter les aménagements et la stratégie de mobilité pour ces nouveaux publics avec des stations étapes, des points d'ombre et des ateliers de réparation de vélos. Ces aménagements dépassent le seul cadre de Madine et concernent l'ensemble du territoire avec la structuration d'un maillage liant les différents sites emblématiques mais aussi les nœuds de mobilités à l'instar de Pont-à-Mousson et de sa gare ferroviaire.

L'importance de la diversification de la saisonnalité

La difficulté actuelle de maintenir des activités et services en dehors de la période estivale handicape le modèle économique autour des hébergements de Madine. La nécessité de conforter et de diversifier les activités indoor est largement partagée. Le développement de nouvelles activités sportives grâce à la rénovation et à l'extension des équipements existants sur les deux sites doit permettre d'élargir l'offre sur le territoire. Des activités complémentaires plus souples peuvent être imaginées pour offrir un service hors saison aux badauds et habitants du territoire. En pensant de manière transversale les usages au sein des équipements des deux sites, on peut élargir leurs usagers au territoire pour les positionner comme des équipements polyvalents à l'échelle de l'intercommunalité pouvant accueillir des événements qui ne pourraient pas trouver place ailleurs sur le territoire.

L'école de voile, marqueur identitaire de Madine

La place de l'école de voile dans l'écosystème des équipements de Madine est singulière en raison de ses fonctions et usages passés qui peinent à se concilier avec les besoins actuels de la base de loisirs. Initialement pensée comme un prolongement des activités pédagogiques des Typhas, la fermeture de ces derniers et la création du port à Nonsard ont accentué l'isolement du site. Pour mutualiser les réservations et regrouper les activités nautiques sur un même site, l'une des hypothèses serait de déplacer les activités de l'école de voile dans un nouveau bâtiment à Nonsard. L'objectif étant de structurer une offre lisible et globale sur les sports nautiques afin de positionner la destination de Madine comme un site de pratiques sportives respectueuses dans un cadre naturel remarquable du cœur de lorraine.

L'enjeu du stockage sur les deux sites

La stratégie de développement des services sur les deux sites implique une augmentation des besoins de capacités de stockage. L'extension du gymnase à Heudicourt et du bâtiment technique de Nonsard vise à la fois à regrouper les capacités techniques au sein de chaque site mais aussi à libérer de l'espace dans certains équipements. L'enjeu est d'intégrer cette opération dans la stratégie globale afin de regrouper le matériel et faciliter son utilisation sur chaque site tout en intégrant le bâtiment technique par son architecture au reste de la base. Il y a une réelle nécessité de pouvoir quantifier les besoins de stockage actuels et leurs fréquences d'utilisation afin de déterminer précisément leur répartition sur la base.

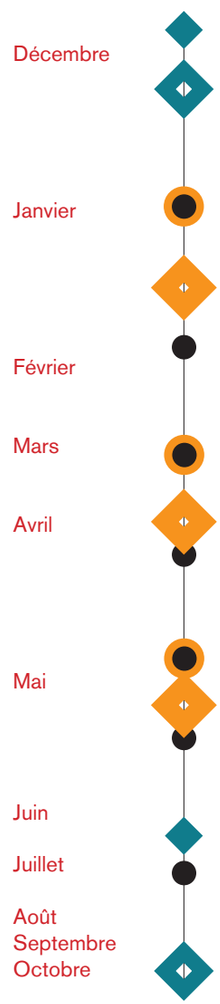
PROCHAINES ETAPES

Suite à l'Atelier n°3, la feuille de route fait l'objet d'un travail de consolidation qui s'appuie sur des temps d'échanges spécifiques avec les pilotes des actions comme sur des discussions plus larges relatives au pilotage global.

Un comité de pilotage sera réuni afin de valider la feuille de route finalisée avant sa présentation lors d'un événement programmé début octobre.

ATELIER DU TERRITOIRE DE MADINE

Calendrier prévisionnel



Décembre
Réunion de lancement (technique)
Séminaire de lancement

PHASE 1 : DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE, PARTAGE ET DYNAMIQUE

Janvier
Appropriation du territoire +analyse et synthèse des documents
+ entretiens ciblés + résidence in situ de travail de l'équipe
+ Préparation atelier n°1

Atelier n°1 : 28 + 29 Janvier 2026

Février
Diffusion du carnet de l'Atelier n°1

PHASE 2 : ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

Mars
Résidence in situ de travail de l'équipe + COTECH : 5+6 Mars
Préparation atelier n°2 (Elections municipales)

Avril
Atelier n°2 : 2 + 3 Avril 2026
Diffusion du carnet de l'Atelier n°2

PHASE 3 : DEFINITION DU PLAN D'ACTION ET DE LA GOUVERNANCE

Mai
Inter-atelier : consolidation stratégie territoriale + hypothèses de projets
Préparation atelier n°3
Atelier n°3 : 19 Mai
Diffusion du carnet de l'Atelier n°3

PHASE 4 : RÉDACTION ET FINALISATION DE LA DÉMARCHE

Juin
Rédaction de la feuille de route et copil dédié

Juillet
Finalisation de la feuille de route (et autres livrables)

Août
Septembre
Octobre
Congés annuel

Séminaire de restitution



Ce carnet restitue le déroulé et le contenu de l'Atelier n°3 de manière la plus fidèle possible tout en opérant un nécessaire travail de synthèse. Il préfigure la feuille de route et les premières actions post-atelier des territoires. Il pourra faire l'objet de modifications jusqu'à la publication de la feuille de route finale, le 2 octobre 2026. L'équipe projet reste à l'écoute de vos retours via les coordonnées indiquées ci-dessous.

L'Atelier des territoires

Equipe projet de l'Atelier du Territoire de Madine
@ ateliermadine@meuse.gouv.fr
06 42 32 21 19

Version éditée le 25 juin 2026.